

CUM - Assemblée Plénière

Compte-rendu de la réunion du 16 octobre 2019

Dorénavant, la liste des participants et excusés est à part. En effet nous souhaitons publier ces comptes-rendus sur le site, sans y faire apparaître les noms des participants.

Sachez qu'il y avait une vingtaine de présents et 3 excusés.

Après un rapide tour de table de présentation, nous rentrons dans le vif du sujet de l'Assemblée Plénière de ce jour qui concerne l'hébergement et la mise à l'abri des Mineurs Isolés Etrangers (MIE) sur le territoire de la Métropole.

Pour situer le débat, d'après différentes informations (mais pas de chiffres officiels à notre connaissance) il y aurait aujourd'hui :

- 385 MIE encore dans des hôtels sur le territoire de la Métropole
- 700 MIE deviendront majeurs en 2020 ... sans forcément de régularisation ni de solution
- Combien de MIE placés dans les services ASE depuis un an ? Difficile de le savoir précisément, les informations recueillies dans différents articles étant très fluctuantes et, à notre connaissance, pas de site facilement accessible pour avoir des données actualisées de façon très régulières.

Nous recevons ce jour Pierre-Antoine LE PAGE, coordonnateur de l'association RELYANCE.

RELYANCE est une jeune association, créée début 2019 qui réunit plusieurs associations ou fondations déjà habilitées par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) pour accueillir des enfants et des adolescents dans le cadre de la loi sur la Protection de l'Enfance mais qui n'ont pas toutes exactement la même culture d'origine. RELYANCE regroupe notamment les associations lyonnaises suivantes, gérant de nombreuses MECS, des Foyers et des services de prévention en milieu ouvert :

- PRADO,
- ACOLADE (association créée en janvier 2010 par le regroupement de 4 associations intervenant dans le secteur de l'Aide Sociale à l'Enfance).
- SLEA
- Fondation AJD (dont dépend un service comme le SAMIE, service d'accueil des mineurs isolés étrangers)

Note : En 2019, les associations ACOLADE + SLEA ont-elles-mêmes fusionné pour ne faire qu'une seule association appelée **ACOLEA**.

RELYANCE a été créée en grande partie pour essayer de porter une parole commune sur la Protection de l'Enfance, notamment face à l'arrivée sur la région de nombreux Mineurs Isolés Etrangers (MIE) venant percuter les pratiques habituelles des différentes associations.

RELYANCE a également créé un **GCSMS** (Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale) appelé **TERRAMIES** entre les 3 associations partenaires (Prado, Acolea, Fondation AJD) pour mutualiser leurs moyens et leurs compétences, notamment pour la recherche et l'aménagement des bâtiments permettant d'héberger les jeunes mineurs.

Dès sa création, il a fallu que l'association se positionne par rapport à la demande de la Métropole de Lyon concernant l'hébergement et l'accompagnement des MIE présents sur le territoire. En effet, dès le 3 avril 2019, la Métropole a fait paraître officiellement 2 appels à projet :

1. **Appel à projet pour l'hébergement des MIE** prévoyant **500 places d'hébergement**.
2. **Appel à projet pour l'accompagnement de jour** des MIE prévoyant **300 places d'accompagnement**.

Même si la parution des appels à projet date de début avril, il faut savoir que la Métropole mettait déjà la pression depuis de nombreux mois sur les associations habilitées ASE pour augmenter leur capacité de prise en charge des MIE, ne serait-ce que pour faire de la "**mise à l'abri**".

RELYANCE, par les différentes associations membres, est présente sur l'ensemble de la région AURA (donc aussi sur la partie du département 69 dite Nouveau Rhône (hors Métropole)). Cela représente environ 2 000 salarié-e-s dans les différentes structures (Prado = 400 + AJD = 350 + Acolea = 1200). Mais l'association Relyance elle-même n'a qu'un salarié, le coordonnateur que nous rencontrons ce jour.

Suite aux Appels à Projet de la Métropole, RELYANCE a été retenue pour

- **345 places en hébergement** sur les 500 à pourvoir (autres associations retenues : ORSAC = 35 places + Fondation OVE = 40 places + Leo Lagrange = 80 places)
- **155 places d'accueil de jour** sur 300 à pourvoir (autres associations retenues : ORSAC = 35 places + OVE = 30 places + Entraide Protestante = 50 places + Foyer Matter = 30 places).

On voit donc que c'est RELYANCE qui a remporté le plus de places dans le cadre des Appels à Projet et c'est pourquoi il nous semblait important de l'inviter pour mieux comprendre comment s'effectuent ces différentes prises en charge de mineurs.

Mais, comme l'a beaucoup rappelé M.A LE PAGE, il ne faut jamais oublier que, en plus de toutes les places prévues dans le cadre des Appels à projet, il y a une **demande de la Métropole sur toutes les associations qui interviennent dans le champ de la Protection de l'Enfance de créer des places de mise à l'abri, hors appel à projet.**

Pour sa part, RELYANCE s'est donc engagée à créer en plus 400 places de mise à l'abri

Que recouvrent tous ces termes ? Nous essayons de le clarifier grâce aux échanges avec P-A LE PAGE au fur et à mesure de sa présentation (donc regroupement de certaines informations sur le même thème).

1. **Les places dites "Mise à l'abri"** :

P-A Le Page précise que ce sont des places "hors convention", donc sans durée préétablie, ce qui ne facilite pas l'organisation de la gestion de ces places. Comment embaucher par exemple du personnel éducatif si on ne connaît pas la durée du projet ? Le dispositif de la mise à l'abri peut aussi s'arrêter du jour au lendemain selon la décision de la Méomie. 250 places de ce type ont déjà été ouvertes et toutes les places (400) devraient être opérationnelles d'ici fin décembre 2019.

Ce programme s'adresse à des jeunes en attente d'évaluation définitive par les services de la Méomie (via Forum Réfugiés) et en attente d'hébergement "fiable" si mineurs reconnus. Concrètement, il s'agit d'offrir à ces jeunes, un service "logement / nourriture / entretien

courant / accompagnement" qui soit différent du placement en urgence dans des hôtels. L'idée est que les MIE soient sortis de l'hôtel et accompagnés dans des appartements collectifs (colocation) en diffus sur l'agglomération avec un encadrement éducatif. Il y a donc, en amont, tout un travail de relation avec les bailleurs sociaux pour trouver des appartements vides (souvent dans des immeubles promis à la démolition), dans différents quartiers comme Lyon Part-Dieu, Rillieux et autres communes. A Lyon Part-Dieu par exemple, il s'agit de 50 places dans des appartements en diffus dans des immeubles promis à démolition. Dans ce cas précis, c'est le Prado qui gère concrètement le lieu avec accompagnement par une équipe de travailleurs sociaux (éducateurs, moniteurs éducs, assistants sociaux, animateurs, conseillers en insertion, ex salariés d'ONG, autres profils ayant de l'expérience de terrain, etc.). Sur ce projet il y a une équipe de 7 ETP (équivalent temps plein) pour suivre 50 jeunes. Fonctionnement "classique" pour jeunes ados pris en charge dans logements diffus (passage de l'éducateur chaque jour, gestion collective de l'argent prévu pour les repas, accompagnement pour les RV médicaux, etc.). D'autres appartements en diffus sont prévus dans d'autres quartiers en lien avec différents bailleurs sociaux Dynacité, Alliade, etc.).

Selon P-A LE PAGE, les équipes actuelles comportent 80% de travailleurs sociaux diplômés. Equipe encadrée par un chef de service. Présence de veilleurs de nuit également + société de sécurité si nécessaire selon les lieux + équipe d'astreinte.

C'est **RELYANCE** qui signe directement les contrats avec les bailleurs sociaux concernés.

A noter que l'association ou fondation Habitat & Humanisme ne fait pas partie de ce réseau.

Est-ce que, finalement, on n'est pas dans une expérimentation de la **mobilisation de la vacance telle que prévue par l'article 29 de la Loi Elan** ?

P-A LE PAGE ne veut pas répondre à la question sur le **prix de journée** donné par la Métropole car ces informations sont susceptibles de donner lieu à des interprétations et utilisations médiatiques et politiques très diverses (accueil des migrants = sujet sensible !) Tout ce qu'il peut dire c'est que, dans le cadre de la "mise à l'abri", le prix de journée se situe entre le barème des places "Hébergement" et le barème des places "accueil de jour" tels qu'ils apparaissent dans les Appels à Projet officiels de la Métropole (voir ci-dessous). Chacun se fera une idée faute de transparence totale.

Si possible, les jeunes sont "stabilisés" dans des hébergements en fonction de leur lieu de **scolarisation** (les jeunes envoyés jusqu'à présent à RELYANCE par la Méomie dans ce cadre-là sont scolarisés pour la très grande majorité).

Importance accordée par les équipes RELYANCE sur la nécessité de faire un **bilan de santé** dès l'arrivée dans les appartements car les équipes constatent que les jeunes envoyés par la Meomie n'ont pas bénéficié de ce bilan et sont souvent en état de souffrance (physique ou psychologique).

La prise en charge comprend aussi **l'accompagnement administratif** du jeune et l'accompagnement à la vie quotidienne (école, sport, culture ...).

Point compliqué, toujours en discussion : **Pas de délégation de l'autorité juridique et éducative** aux équipes de RELYANCE. Pour l'instant, c'est donc toujours le Président de la Métropole en personne qui est le responsable juridique officiel de chaque MIE (puisque'il n'y a pas officiellement de famille en France). Au quotidien, cette responsabilité est déléguée au service de la Méomie, mais il n'y a pas de délégation de la responsabilité au niveau des équipes de RELYANCE. Ce qui veut dire que, concrètement, dès qu'il y a besoin d'une signature officielle (hôpital / licence sportive / carnet de correspondance / apprentissage /...) il faut que les équipes

éducatives de terrain prennent contact avec les équipes éducatives et les responsables de la Méomie. D'où, effectivement, une perte de temps énorme et une certaine dévalorisation du travail éducatif.

Autre point en discussion : comment maintenir des **liens avec les familles / les militants/ les bénévoles** qui, souvent, ont accueilli ces MIE avant leur prise en charge par la Métropole et qui connaissent très bien la situation du jeune ? C'est à construire

Même question concernant la demande de ces jeunes étrangers qui, généralement, veulent **rencontrer des français / françaises de leur âge** au lieu de rester dans "l'entre soi". Ces rencontres ont lieu dans les établissements scolaires quand les MIE sont scolarisés ... mais c'est à peu près tout !

Que deviennent les MIE quand ils arrivent à leur majorité ? quelle préparation ? quelle suite est donnée ? Possibilité de "contrats jeunes majeurs " ? Pour l'instant, pas de réponse à ces questions. Des rencontres doivent avoir lieu avec la Métropole prochainement ...

2. **Les places dites "Hébergement"** (345 places pour RELYANCE)

Beaucoup d'informations données par P-A LE PAGE concernant les places "Hébergement" sont déjà données dans le paragraphe concernant la "Mise à l'Abri". La différence principale tient au fait que, dans ce cadre, il y a une **véritable contractualisation** avec la Métropole, avec une **garantie de durée de la convention** (3 ans ? / 6 ans ?) et que le **prix de journée** payé par la Métropole est officiel, en fonction de ce qui avait été écrit dans l'Appel à Projet (fourchette **entre 75 € et 90 € par jour et par jeune**). Les dossiers devaient être déposés le 3 juin 2019 et les réponses de la Métropole pour l'Appel à Projet Hébergement" ont été publiées le 4 juillet 2019. C'est donc un projet sur lequel RELYANCE travaille en lien avec les bailleurs sociaux, les propriétaires privés, les collectivités locales pour trouver des places d'hébergement "pérennes" (bail de location ou achat éventuellement).

C'est là où le GCSMS peut avoir de l'importance pour présenter une assise financière et foncière importante !

La recherche s'oriente là aussi sur des "**logements en diffus**" (pas de Foyers en tant que tels qui paraissent peu adaptés à l'âge des jeunes concernés). RELYANCE part sur des projets de type appartements collectifs (1 jeune par chambre, + cuisine, sanitaires à usage commun). Donc souvent 2, 3 ou 4 jeunes par appartement. A l'échelle de RELYANCE cela veut dire **à peu près 150 appartements à trouver dans la Métropole**, à proximité des transports en commun et des différents services nécessaires (lycées, centres de formation, services de santé ...), en cherchant à éviter les quartiers déjà en difficulté ... *C'est un vrai challenge alors que, sur la Métropole, il y aurait 50 000 personnes à la recherche d'un logement !*

Dans la pratique, on retrouve le schéma d'accompagnement expliqué pour la mise à l'abri (encadrement éducatif différencié, accompagnement à la vie quotidienne, scolarisation / formation, suivi santé, etc.).

Parmi les questions posées, on retrouve **l'interrogation sur la vie collective** : pourquoi écarter d'emblée des solutions de type MECS ou Foyers de Jeunes Travailleurs / Foyer d'Etudiants pouvant proposer une alternative à la vie, pas toujours simple, en appartements en colocation ? Certains d'entre nous connaissent des **hôtels ou des foyers d'hébergement**, fermés depuis plusieurs années, bien situés géographiquement dans la ville qui pourraient être réquisitionnés et / ou achetés pour ce type d'hébergement ... Existe-t-il des liens avec la Préfecture et la Métropole pour avoir connaissance de ces bâtiments ?

3. **Les places dites "Accueil de jour" ou "Accompagnement de jour"** : (155 places pour RELYANCE)
P-A LE PAGE n'est pas en mesure de donner beaucoup de précisions sur cette partie des Appels à Projet de la métropole car les réponses de la Métropole n'ont été connues que très récemment (12 septembre 2019) alors que les dossiers devaient être déposés en même temps que ceux pour l'hébergement. Donc pas de démarrage à l'heure actuelle.

L'idée est qu'il y ait plusieurs lieux d'accueil de jour répartis géographiquement sur la Métropole.

L'échelle des prix de journée fixés dans l'appel à projet est bien sûr plus faible que celui pour l'hébergement (**entre 40 € et 50 €**) puisqu'il n'y a pas de frais d'hébergement ... mais cela reste une somme importante !

On ne sait d'ailleurs pas très clairement à qui va s'adresser ces lieux d'accueil de jour. A priori ni aux MIE qui sont déjà dans le système de la Mise à l'Abri ni à ceux qui sont dans le système de l'Hébergement puisque des équipes éducatives sont déjà dédiées auprès de ces jeunes.

On peut donc en déduire pour l'instant (sous réserve de plus de précisions officielles de la part de la Métropole ou des associations) que ces lieux d'accueil de jour devraient s'adresser principalement aux MIE non reconnus mineurs par la MEOMIE et qui ont entamé des recours contre cette décision, les fameux "majeurs" (ni mineurs accompagnés, ni majeurs reconnus demandeurs d'asile), vivant souvent dans des squats, dans les réseaux d'hébergement citoyen ou à la rue ...

Quelles sont les hypothèses de travail pour ces "accueil de jour" ? : des "tiers-lieux" situés dans la Métropole, où il pourrait y avoir un bureau pour des éducateurs, éventuellement des permanences de médecins ou de psy, des locaux destinés à l'accueil en journée, où les jeunes trouveraient divers services et pourraient coconstruire des projets.

Peut-être que les locaux à trouver ne devraient pas être destinés exclusivement aux jeunes, selon les projets, car l'objectif est aussi de faciliter la rencontre avec des français.

Officiellement, cela devrait démarrer en 2020, mais beaucoup de questions sont sans réponse concernant la mise en œuvre concrète de ces lieux d'accueil de jour :

- heures d'ouverture ?
- que se passe-t-il si le MIE accueilli en journée n'a pas d'hébergement pour la nuit quand le lieu d'accueil va fermer ?
- ouverture pendant les week-ends et les vacances scolaires ?
- distribution de petits déjeuners ? repas de midi ?
- lieu de renseignements administratifs sur les parcours et les papiers et / ou lieu de formation (apprentissage du français, alphabétisation pour ceux qui ne savent pas lire ou écrire ?).

Plus de précisions devraient être apportées dans les semaines à venir lorsque les associations retenues dans l'Appel à Projet auront rencontré la Métropole ...

Pour finir, quelques points supplémentaires que nous souhaiterions retravailler avec RELYANCE et les autres associations mandatées sur ces questions :

- Quelle place pour les familles qui ont accueilli un MIE et voudraient conserver un lien avec lui quand il est pris en charge ? Selon P-A LE PAGE, ce lien est possible, et même souhaitable si le jeune le souhaite. Mais, au regard de sa responsabilité, RELYANCE demande un extrait de casier judiciaire, surtout si le jeune est appelé à être hébergé (week-end / vacances ...) dans les familles ... Simple précaution vis-à-vis de mineurs.
- Que se passe-t-il à 18 ans ? A la majorité, les jeunes se retrouvent souvent dans des situations très stressantes d'attente de leur carte de séjour, de mise en doute de leur identité, de rejet de leur demande. Certains ont accès à un Contrat Jeune Majeur, mais pas tous.
C'est une période de très grande fragilité en raison des difficultés administratives.
- Qu'est-ce que Relyance attend de nous ? Selon P-A LE PAGE : "De la mise en lien permettant, éventuellement à des équipes de bénévoles de participer à des actions de type cours de FLE, accompagnement scolaire, activités socio-culturelles ..., à construire en proximité avec les équipes de professionnels !". Voilà qui ouvre quelques perspectives ...

Contact de Pierre-Antoine LE PAGE : relyance.association@gmail.com

Compte-rendu Colette + Geneviève + Jean-Paul